

Rôle et missions du comptable pour VTC

Description

Le comptable VTC intervient dans un monde où la mobilité urbaine évolue sans cesse.

Les services des [chauffeurs VTC](#) se positionnent comme une alternative moderne et pratique aux transports traditionnels.

Ils doivent gérer leur entreprise de manière efficace sur le plan financier.

[Expertise comptable : demander mon devis](#)

Quel est l'intérêt de prendre un comptable lorsqu'on est chauffeur VTC ?

Les missions d'un comptable dans le secteur VTC **peuvent varier en fonction de la taille et de la structure de l'entreprise.**

Bon à savoir : la loi n'impose pas aux chauffeurs VTC de prendre un expert-comptable.

Le comptable VTC peut être amené à faire des tâches telles que :

- La gestion des finances : avec un suivi des entrées et sorties d'argent, la tenue des registres comptables, etc. ;
- La gestion des dépenses : suivi et enregistrement des dépenses liées à l'exploitation des véhicules (carburant, entretien, assurance, etc.) et les frais de bureau (bureau, personnel, etc.) ;
- La préparation des [déclarations fiscales](#) : calcul et déclaration des taxes sur les revenus, les ventes, la TVA, ainsi que d'autres obligations fiscales ;
- Le gain de temps : le comptable s'occupe de tout ou en partie de la comptabilité du professionnel, ce qui réduit le temps du chauffeur VTC à faire ses tâches ;
- La conformité : vous vous assurez une comptabilité sans erreurs, dans les temps et légale ;
- Le conseil financier : fournir des conseils financiers stratégiques pour aider à prendre des décisions éclairées ;
- Les informations sur les aides : le comptable VTC informe son client des [aides à la création d'entreprises](#)

Attention : en plus des obligations comptables et fiscales communes à toutes les auto-entreprises, les chauffeurs VTC ont des obligations relatives à leur véhicule professionnel, leurs frais d'abonnement aux plateformes VTC, les frais d'immatriculation au registre des VTC, etc.

Les missions du **comptable VTC**

- 1 La gestion des finances
- 2 La gestion des dépenses
- 3 La préparation des déclarations fiscales
- 4 Le gain de temps
- 5 La conformité
- 6 Le conseil financier
- 7 Les informations sur les aides

LegalPlace.

Quel est le statut juridique pour un chauffeur VTC ?

Le statut juridique pour son entreprise en étant un chauffeur VTC dépend généralement de la manière dont il exerce son activité, à savoir :

- Le statut de l'entreprise individuelle : le chauffeur VTC peut choisir d'exercer en tant qu'entrepreneur individuel, ce qui signifie qu'il est considéré comme une personne physique exerçant une activité commerciale à titre individuel. Dans ce cas, le chauffeur est responsable de ses propres dettes et obligations fiscales ;
- La société unipersonnelle : comme une EURL, une [SARL](#) ou une [SASU](#) ;
- Le micro-entrepreneur : ce régime offre une structure simplifiée pour les petites entreprises, avec des formalités administratives allégées et un régime fiscal simplifié. Le chauffeur VTC peut opter pour ce statut s'il remplit les conditions d'éligibilité ;
- Le salarié d'une entreprise de VTC : certains chauffeurs VTC peuvent choisir de travailler comme salariés pour une entreprise de VTC, ce qui signifie qu'ils sont employés par l'entreprise et bénéficient des avantages sociaux et de la protection prévue par la loi.

Voici un tableau des obligations comptables et fiscales des VTC exerçant en auto entreprises et des sociétés.

	Obligations comptables	Obligations fiscales
Entreprises individuelles (EI) et auto-entreprise (AE)	EI et AE : soumises au régime micro-BIC :	IR et choix d'un des régimes suivants (notamment en fonction du chiffre d'affaires) :
	+ Comptabilité simplifiée	– Micro-BIC
	EI déclaration contrôlée :	– Réel simplifié
	– Production d'un bilan comptable	– Réel normal
	– Compte de résultat	
	– Tenues de livres comptables	

	-Enregistrement de tous les mouvements financiers	
	– Tenue des livres journaux	
Sociétés commerciales	– Etablissement d'un bilan comptable et d'un compte de résultat	IS par défaut (option pour l'IR limitée de temps pour certaines)
	– Etablissement d'un inventaire annuel	
	– Dépôt des comptes annuels	

Quel régime fiscal pour un chauffeur VTC ?

Le régime fiscal applicable à un chauffeur VTC **dépend de plusieurs facteurs**, notamment son statut juridique, son niveau de revenus. Les deux régimes fiscaux courants pour les chauffeurs VTC sont :

- La micro-entreprise ;
- Le régime réel ;
- La TVA ;
- Les cotisations sociales.

La micro entreprise

Les chauffeurs VTC qui choisissent le statut de micro-entrepreneur peuvent opter pour le régime micro-fiscal.

Dans ce cas, ils bénéficient d'un régime simplifié d'imposition sur le revenu, avec un taux d'imposition calculé sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé.

Ce régime peut être avantageux pour les petites entreprises avec un faible niveau de revenus.

A noter: l'auto-entreprise et l'entreprise individuelle sont soumises à l'impôt sur le revenu au taux du micro-Bic ou du régime simplifié. En revanche, les sociétés commerciales sont par défaut soumises à [l'impôt sur les sociétés](#).

Le régime réel simplifié ou normal (régime réel d'imposition)

Les chauffeurs VTC peuvent également choisir d'opter pour le régime réel d'imposition, où ils déclarent leurs revenus réels et déduisent les dépenses professionnelles admissibles pour déterminer leur bénéfice imposable.

Ce régime peut être plus avantageux pour les entreprises avec des niveaux de revenu plus élevés ou des dépenses importantes ;

La TVA

Les chauffeurs VTC sont généralement soumis à la TVA sur leurs prestations de services.

Ils doivent collecter la TVA et la reverser directement aux autorités fiscales, tout en bénéficiant du droit de déduire la TVA payée sur les dépenses professionnelles liées à leur activité.

Les cotisations fiscales

Les chauffeurs VTC doivent également s'acquitter des cotisations sociales obligatoires pour la sécurité sociale et les régimes de retraite, qui sont généralement calculés en fonction des revenus réalisés.

Zoom : LegalPlace vous propose un service d'experts-comptables en ligne. [Bénéficiez d'un vrai expert-comptable](#) que vous pouvez contacter en illimité par téléphone, visio ou tchat. Ce dernier vous accompagne, vous conseille, répond à toutes vos interrogations et s'occupe de la gestion de votre comptabilité. De plus, vous bénéficiez d'un logiciel connecté vous permettant d'assurer un suivi simple et pratique, et ce pour un prix attractif !

Quel régime social pour un chauffeur VTC ?

Le régime social applicable à un chauffeur VTC **dépend généralement de son statut juridique et de la manière dont il exerce son activité.**

Les chauffeurs VTC qui travaillent en tant qu'entrepreneurs individuels ou qui sont affiliés à une micro-entreprise relèvent du régime des travailleurs indépendants. Dans ce cas, ils sont responsables de leur propre protection sociale, y compris l'assurance

maladie, l'assurance retraite et l'assurance chômage.

Pour cela, ils doivent cotiser auprès des organismes de sécurité sociale et des régimes de retraite complémentaires pour les travailleurs indépendants.

Par ailleurs, certains chauffeurs VTC peuvent être employés par une entreprise de VTC en tant que salariés. Ils relèvent du régime général de la sécurité sociale, et leur employeurs est responsable de verser les cotisations sociales sur leur salarié.

Dans cette situation, ils bénéficient alors de la protection sociale prévue pour les salariés.

Dans le cadre de la comptabilité des chauffeurs VTC, ceux qui sont des travailleurs indépendants doivent tenir à jour leurs comptes et assurer le suivi de leurs revenus et dépenses.

De plus, ils doivent veiller à respecter les obligations fiscales liées à leur statut.

Pour les chauffeurs VTC salariés, leur employeur s'occupe de la gestion comptable en ce qui concerne les cotisations sociales et autres aspects financiers.

Cependant, même en tant que salarié, ils peuvent être amenés à gérer leurs propres finances personnelles en dehors du travail.

Quelles sont les spécificités du métier de chauffeur VTC ?

Le métier de chauffeur VTC **présente plusieurs spécificités** telles que :

- La flexibilité horaire : ils peuvent choisir de travailler à temps plein ou à temps partiel et ont souvent la possibilité de choisir leurs horaires de travail en fonction de leur disponibilités et la demande du marché ;
- L'utilisation des plateformes numériques : les chauffeurs VTC utilisent généralement des applications mobiles ou des plateformes en ligne pour recevoir des demandes de transport, gérer leurs courses et communiquer avec leurs clients ;
- Le service personnalisé : les chauffeurs VTC offrent souvent un service personnalisé à leurs clients.

Quel est le tarif d'un expert comptable pour un VTC ?

Le coût de la comptabilité **dépend de divers facteurs**, en fonction de vos besoins spécifiques et de la taille de votre entreprise.

Vous avez la possibilité de solliciter l'aide d'un expert-comptable pour effectuer un [bilan d'entreprise](#), pour la [création de la société](#). Il est également possible d'engager un pour assurer un suivi régulier de votre comptabilité.

Le [tarif d'un expert-comptable](#) **peut varier** en fonction qu'il soit indépendant, salarié ou qu'il exerce en cabinet.

Cependant, même s'il est délicat de donner un prix exact pour une prestation, il est possible de donner une fourchette de prix.

Voici un tableau avec des tarifs indicatifs pour les services d'un comptable VTC.

Prestation

Création entreprise

Etablissement du bilan

Business plan prévisionnel

Saisie des factures

Bulletin de paie

Fourchette de prix

Entre 140 et 550 € HT

Entre 900 et 3 000€ HT

Entre 80 et 300€ HT

A partir de 1,50€ HT / facture

Entre 20 et 30 € HT/bulletin

A noter : il est possible de réduire cette facture en faisant appel à un comptable VTC en ligne.

Voici une courte vidéo vous expliquant clairement et simplement comment faire la comptabilité d'un VTC.

Quels sont les avantages d'un expert comptable en ligne pour le VTC ?

Il existe plusieurs **avantages d'un expert-comptable en ligne** plutôt qu'un expert comptable de proximité pour un chauffeur VTC, notamment :

- L'accessibilité accrue : l'expert comptable en ligne peut être contacté et consulté de n'importe où et à n'importe quand ;
- La communication facilitée : les échanges se font généralement par email, chat ou

visioconférence ;

- Les coûts potentiels réduits : ces services proposent souvent des forfait flexibles ;
- La flexibilité horaires : les experts-comptable en ligne sont accessible 24/7 ;
- L'utilisation de technologies avancées : utilisation d'outils numériques avancés.

Bon à savoir : un comptable VTC physique apporte un lien et une confiance essentiels à l'entrepreneur. Il offre un réseau de professionnels incluant avocats, [comptables fiscalistes](#) et notaires.

Voici un tableau des avantages d'un comptable VTC en ligne en comparaison à un expert comptable de proximité.

	Expert comptable de proximité	Expert comptable en li
Accompagnement	Rencontres physiques avec un conseiller attiré	Accès en ligne avec pos d'avoir un expert dédié
Garanties	Tenue à jour et dépôt annuel des comptes conformes aux obligations fiscales	Même garanties de tenu jour et de dépôt annuel c comptes
Tarifs	A partir de 1 500€/an pour les VTC	À partir de 850 €/an pou VTC

FAQ

Doit-on opter pour un comptable de proximité ou en ligne ?

Ce choix dépend de vos préférences. Chacune de ces options présente des avantages et des inconvénients. Par exemple, les services en ligne sont généralement moins coûteux que ceux en personne.

Quels sont les documents nécessaires à fournir à un comptable pour les chauffeurs VTC ?

Les documents habituellement nécessaires comprennent les relevés bancaires, les factures, les frais de véhicules, les reçus des péages, ainsi que tout autre document

relatif.

Quelles sont les erreurs comptables courantes que font les chauffeurs VTC ?

Les erreurs courantes incluent la sous-estimation des charges fiscales et sociales, la mauvaise tenue des registres comptables ainsi que l'absence de suivi des dépenses professionnelles. Cela peut entraîner des difficultés financières et des problèmes avec l'administration fiscale.